



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 8482

Texte de la question

M. Olivier Véran attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le programme des élèves de terminale en sciences économiques et sociales. Si les professeurs de sciences économiques et sociales se félicitent de la décision du ministère d'alléger en urgence le programme d'histoire-géographie de première générale pour l'année scolaire en cours et, à moyen terme, de réécrire les programmes de cette discipline en lycée pour les rentrées 2013 et 2014, ils s'étonnent que les programmes de sciences économiques et sociales (SES) ne soient pas également concernés par une telle procédure. Actuellement, les élèves de terminale ES subissent des programmes très lourds et donc difficilement assimilables, les enseignants étant contraints de les survoler afin de parvenir à les terminer dans leur intégralité avant le baccalauréat. Ce qui laisse peu de temps pour acquérir des méthodes d'analyse, pour s'appropriier des notions et des mécanismes socio-économiques, ou pour identifier et remédier aux erreurs ou incompréhensions. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage de revoir les programmes de terminale générale en SES, et s'il compte mettre en place, comme pour l'histoire-géographie, un groupe d'experts chargés de rédiger de nouveaux programmes et de nouvelles épreuves de baccalauréat pour cette filière.

Texte de la réponse

Les nouveaux programmes des classes de première et terminale de la série sciences économiques et sociales ont été publiés respectivement aux bulletins officiels du 30 septembre 2010 et du 13 octobre 2011. Mis en application lors des rentrées 2011 et 2012, ces programmes soulèvent de la part de certains enseignants des questions qui méritent le temps de la réflexion et de l'analyse. C'est pourquoi un groupe d'experts a été constitué afin d'étudier l'opportunité de procéder à certains allègements pour la rentrée 2013. Ce groupe de travail, dont la composition relève de la responsabilité de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), en lien avec l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), devra formuler des propositions dans un délai qui permette et la consultation de l'ensemble des acteurs et l'indispensable formation de tous les enseignants. Dès la rentrée de septembre 2013, les professeurs pourront ainsi former leurs élèves et les préparer sereinement aux épreuves du baccalauréat en ayant eu la possibilité de construire leur progression sur une base stabilisée. S'agissant de la refonte générale du programme de SES, le ministère de l'éducation nationale souhaite que le futur conseil supérieur des programmes qui, de par la prochaine loi de refondation de l'école, aura pour mission de faire toutes les propositions en ce domaine, soit saisi dès son installation. Cette instance consultative offrira toutes les garanties d'impartialité, de rigueur scientifique et pédagogique et de transparence nécessaires à l'élaboration de ce nouveau programme. C'est dans ce cadre que l'ensemble des propositions sera alors étudié avec la vigilance nécessaire. Ainsi, il n'est prévu ni de réécriture intégrale du programme ni de modifications des épreuves du baccalauréat dans l'immédiat.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Véran](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8482

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6053

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1337